

CE EPPDSCI - DEMANDE DE CHEQUE-VACANCES 2018

La montant est alloué selon votre Quotient Familial, remettre le formulaire au CE avec les pièces justificatives demandées.

Nom et prénom (salarié/agent)* : Direction/service et n° de poste Date : Signature :	(1) revenus annuels imposables de la famille : (2) allocations familiales : Total (1) + (2) : Nombre d'enfants à charge (< 25 ans au 31 décembre de l'année en cours Quotient familial (réservé au CE) :
---	---

* il faut avoir au moins 4 mois d'ancienneté à la date de clôture des demandes annoncée par le CE

Quotient familial (%) et Droit ouvert en Chèque-Vacances (€)	
QF à partir de 70%	250 €
de 65% à moins de 70%	230 €
de 60% à moins de 65%	210 €
de 55% à moins de 60%	190 €
de 50% à moins de 55%	170 €
de 45% à moins de 50%	150 €
de 40% à moins de 45%	130 €
de 35% à moins de 40%	110 €
de 30% à moins de 35%	90 €
de 25% à moins de 30%	70 €
de 20% à moins de 25%	50 €



Vous ne bénéficiez pas de Chèque-Vacances si votre QF est < à 20%

Conjoints « Universcience » : chacun peut faire une demande de Chèque-Vacances (les deux conjoints déclarés sur la même fiche bénéficient du même taux de subvention).

Pour faire votre demande : apportez impérativement les pièces nécessaires au calcul de votre QF.

- Photocopie de l'**avis d'imposition 2017 sur les revenus de l'année 2016** pour les célibataires et les couples mariés; PACS
- Photocopies des deux feuilles d'imposition pour les couples vivant maritalement; PACS.

Les Chèque-Vacances sont proposés en deux temps, deuxième distribution en septembre/octobre (une seule demande par an par salarié/agent).

Les Chèque-Vacances répondent aux règles d'exclusion des activités « voyage-vacances » sur l'année en cours.